

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2012

PROGRAMMATION DES MOYENS DE LA LOI PÉNITENTIAIRE - (N° 4352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

M. Raimbourg, M. Blisko, Mme Karamanli, Mme Lebranchu et M. Urvoas et les membres du
groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 9 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Prévoir une automaticité de la présentation mensuelle pour toutes les récidivistes inscrits au FIJAISV n'est pas nécessaire puisque le Parquet peut requérir systématiquement la mesure de présentation mensuelle, lorsqu'il y a lieu, que les voies de recours contre les décisions des juridictions existent.

En outre le récent rapport n°4113 de Delphine Batho et Alain Bénisti de décembre 2011 note des défaillances du système d'alerte du FIJAISV, fichier sur lequel il serait donc imprudent de trop s'appuyer.